

Synthèse des structures économiques en Belgique

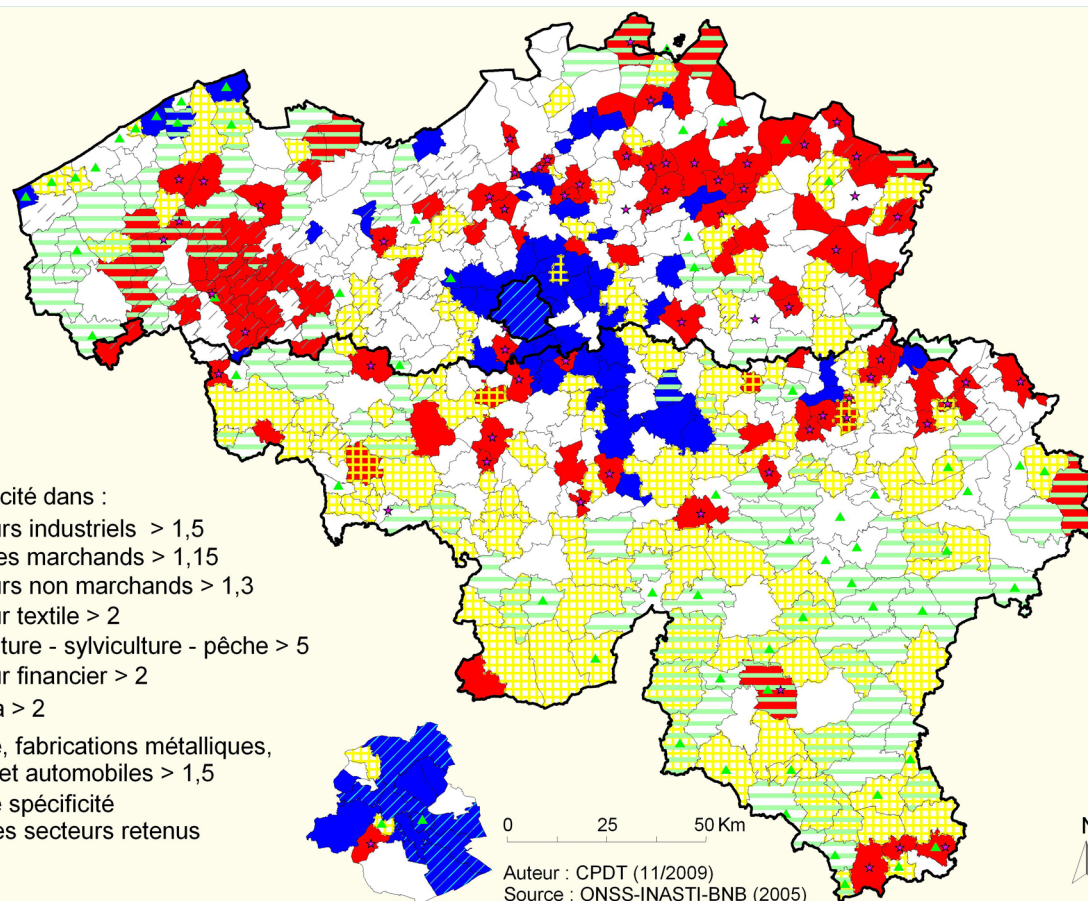
Synthèse des structures économiques en Belgique (2005)

La carte montre les spécificités de l'économie à l'échelle des communes, au lieu de la production. Les spécificités sont définies comme le rapport entre la part d'un secteur déterminé dans l'économie communale et cette même part dans l'économie nationale. Une spécificité de 1,5 indique donc que la part du secteur dans l'économie locale est de 50 % supérieure à cette même part dans l'économie belge. Cela traduit une spécialisation locale, mais peut aussi rendre compte de la faiblesse relative d'autres secteurs dans l'économie communale, donc d'une espèce de spécialisation par défaut. C'est sans doute très souvent le cas pour les services non marchands en Wallonie.

La carte montre la spécificité bruxelloise, avec un très fort développement des services marchands (et en outre financiers pour la Région de Bruxelles-Capitale proprement dite), qui diffuse aujourd'hui sur des espaces périurbains de plus en plus larges, reliant Bruxelles à Namur par le Brabant wallon. De manière générale d'ailleurs, les grandes villes ont perdu leurs spécificités industrielles, même Charleroi et Liège. On remarquera le maintien d'une forte spécificité industrielle de nombreuses communes de la Région flamande, en particulier dans le nord-est, plus spécialisé dans ...

Forte spécificité dans :

- Secteurs industriels > 1,5
- Services marchands > 1,15
- Secteurs non marchands > 1,3
- Secteur textile > 2
- Agriculture - sylviculture - pêche > 5
- Secteur financier > 2
- ▲ Horeca > 2
- ★ Chimie, fabrications métalliques, élect. et automobiles > 1,5
- Pas de spécificité dans les secteurs retenus



Synthèse des structures économiques en Belgique

La carte montre les spécificités de l'économie à l'échelle des communes, au lieu de la production. Les spécificités sont définies comme le rapport entre la part d'un secteur déterminé dans l'économie communale et cette même part dans l'économie nationale. Une spécificité de 1,5 indique donc que la part du secteur dans l'économie locale est de 50 % supérieure à cette même part dans l'économie belge. Cela traduit une spécialisation locale, mais peut aussi rendre compte de la faiblesse relative d'autres secteurs dans l'économie communale, donc d'une espèce de spécialisation par défaut. C'est sans doute très souvent le cas pour les services non marchands en Wallonie.

La carte montre la spécificité bruxelloise, avec un très fort développement des services marchands (et en outre financiers pour la Région de Bruxelles-Capitale proprement dite), qui diffuse aujourd'hui sur des espaces périurbains de plus en plus larges, reliant Bruxelles à Namur par le Brabant wallon. De manière générale d'ailleurs, les grandes villes ont perdu leurs spécificités industrielles, même Charleroi et Liège. On remarquera le maintien d'une forte spécificité industrielle de nombreuses communes de la Région flamande, en particulier dans le nord-est, plus spécialisé dans les fabrications mécaniques et l'automobile, et en Flandre occidentale, plus spécialisée dans le textile, le bois et le meuble et les fabrications métalliques. Ces zones, qui ont bénéficié d'une forte croissance économique durant les précédentes décennies, apparaissent toutefois aujourd'hui plus vulnérables dans un contexte

de crise et de globalisation.

Les spécificités agricoles sont les plus présentes dans le sud-est wallon, mais aussi en Flandre occidentale, où elles sont renforcées par une très intensive production d'élevage hors-sol.

Synthèse des structures économiques en Belgique

Niveau spatial :

Communes.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Les spécificités sont définies comme le rapport entre la part d'un secteur déterminé dans l'économie communale et cette même part dans l'économie nationale.

Méthode de classification :

Classes définies par des seuils.

Données utilisées :

Valeur ajoutée, NACE 2, 2005. L'indicateur utilisé, la valeur ajoutée, mesure l'activité productrice exercée dans le pays ou la région considérée. La somme des valeurs ajoutées de tous les secteurs d'un pays ou d'une région constitue son produit intérieur brut.

Sources des données :

Office National de Sécurité Sociale (ONSS; <http://www.onss.be/onssrsz/fr/home.htm>) - Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI – Belgique ; <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>) - Banque nationale de Belgique (BNB ; <http://www.nbb.be>)

Auteurs :

Pablo Medina Lockhart (pmedinal@ulb.ac.be – 02.650.65.16)
et Prof. Christian Vandermotten (cvdmotte@ulb.ac.be).

